

MAIRIE DE LE BIOT

COMPTE RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

convocations du 25 Mars 2013

Présents : TOURNIER Henri- Victor, Maire , PIGNIER Christian 1er adjoint, VAN HAETSDAELE Dominique 2ème adjoint , DALLA-LANA Jérôme, DECORZENT Gilbert 3ème adjoint, DUFOUR Michel, FOSSIER Marcel, JAMMET Geneviève, LAVEISSIERE Fabrice , ROSSET Alain.

Excusés: WYE Nicole

secrétaire de séance : Decorzent Gilbert

I / BUDGET DU CIMETIERE :

Monsieur le MAIRE présente le compte administratif 2012 qui retrace l'exécution budgétaire de 2012

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 fait apparaître un résultat de fonctionnement du budget CIMETIERE de 0.23 Euros, et un résultat déficitaire de 22 009,03 Euros en section d'investissement.

Les comptes sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Christian PIGNIER est nommé Président de Séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , approuve le compte administratif et les compte de gestion 2012 du budget cimetière.

Monsieur le Maire revient dans la salle pour la présentation du projet de budget 2013: plusieurs écritures de régularisation comptables sont à réaliser concernant le stock de caveaux (16 caveaux construits en 2008 : 7 vendus ; reste 9 en stock).

dépenses de fonctionnement : (écriture comptable)

régularisation stock de caveaux : 22 009,03 €

recettes de fonctionnement : 22 009,03 dont : excédent reporté: 0,23 €

recette vente caveaux : 15 750, 00 €

subvention communale: 6258, 80 €

dépenses d'investissement : déficit reporté 22 009,03 + écriture comptable régularisation 22 009,03 ;

soit total : dépenses investissements : 44 018,06 €.

recettes d'investissement : amortissement caveaux : 22 009,03 + régularisation 22 009,03 soit au total : recettes d'investissement : 44 018,06 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le budget cimetière pour l'exercice 2013.

II / BUDGET DU CCAS

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 fait apparaître un résultat de fonctionnement du budget CCAS excédentaire de 3 Euros .

Les comptes sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Christian PIGNIER est nommé Président de Séance.

Le Conseil D' Administration , après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2012 du budget cimetièrè.

Monsieur le Maire revient dans la salle pour la présentation du projet de budget 2013:

Dépenses de fonctionnement : 2805 € (colis Noël, sortie des anciens)

Recettes de fonctionnement : excédent reporté : 3 €
subvention communale : 2802 €

Après en avoir délibéré le Conseil D'Administration adopte le budget cimetièrè pour l'exercice 2013.

III/ BUDGET FORET

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 fait apparaître un résultat de fonctionnement du budget Forêt excédentaire de 71 983,21 Euros et un résultat sur la section d'investissement excédentaire pour un montant de 4 117,95 Euros.

Les comptes sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Christian PIGNIER est nommé Président de Séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2012 du budget Forêt.

Monsieur le Maire revient dans la salle pour la présentation du projet de budget 2013:

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes pour 97 384,00 € (dont nettoyage parcelles de plantation).

Section d'Investissement : Dépenses et recettes pour 77 101,95 € dont mise en place clôture du captage de La Tire .

IV / BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 fait apparaître un résultat de fonctionnement du budget Eau et Assainissement excédentaire de 128 642, 14 Euros; et un besoin de financement de la section d'investissement de 20 588,80 (compte tenu des reports de crédits de 2011 aussi bien en dépenses (solde du chantier assainissement La Moille à Richebourg.

Les comptes sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Christian PIGNIER est nommé Président de Séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2012 du budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire revient dans la salle pour la présentation du projet de budget 2013:

Section de fonctionnement : dépenses et recettes pour 542 470,99 € :

- A noter : l'assistance à l'exploitation de la station d'épuration a été confiée au SIVOM De la Vallée d'Aulps permettant un économie de l'ordre de 9000 € HT par rapport au contrat souscrit initialement avec la Lyonnaise des Eaux.

- Au mois de Décembre 2011 : une augmentation des tarifs de l'abonnement d'eau et d'assainissement avait été votée. Cette augmentation sera appliquée pour la facturation d'eau à venir (Juin 2013).

Section d'investissement : Dépenses et recettes pour 734 098,54 € :

dont nouveaux travaux d'assainissement : tranche Crêt Bordon , Le Perry, Les Cottets pour un montant global de 453 900 € HT .

V/ BUDGET COMMUNE

- Le Compte Administratif de l'exercice 2012 fait apparaître un résultat global de fonctionnement du budget Principal excédentaire de 352 735,55 Euros, et un besoin de financement de 155 782,00. (compte tenu des reports de crédits de 2011 aussi bien en recettes qu'en dépenses).

A noter les projets pour le Col du Corbier :

- 1/ Acquisition des 2 téléskis le Col et la Joux + télécorde + 2 dameuses + divers matériels, outillage, matériel de secours pour 40 000 €. Exploitation des 2 téléskis + télécorde pour l'hiver 2013/ 2014 (vacances scolaires).

- 2/ Acquisition du chalet des remontées mécaniques pour 100 000 € : dans le but de le transformer en espace multi -services avec au niveau 1 : bar + restaurant + épicerie; et au niveau 0 la salle hors sac + les sanitaires.

- acquisition chalet + frais :	110 000 €
matériel (TK + técorde + divers matériels, dameuses etc...) :	40 000 €
transformation chalet :	230 000 €

Ce projet a été voté et inscrit au budget 2013

- 3/ Transformation du domaine skiable en espace ludique (tapis de ski, pistes de luge, mise en place d'animations pour enfants etc...: les devis sont parvenus en mairie.

Le dossier de demande de subvention est en cours de réalisation : il sera présenté au Conseil Général sur la globalité du projet (points 1 2 et 3).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30.

Le MAIRE

Henri-Victor TOURNIER

